

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

ADMISSION D'UN NOUVEL ETAT PARTICIPANT – LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la demande du Gouvernement de la République populaire de Chine en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer ([Document GC/63/2](#)),

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que la République populaire de Chine est admise en qualité d'Etat participant au Centre ; et
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport de la Directrice ([Document GC/63/3](#)),

1. REMERCIE la Directrice pour le Rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;
2. NOTE que des indicateurs clés de performance supplémentaires conformes à l'approche SMART, c'est-à-dire spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps, sont en cours de définition et seront communiqués au Conseil scientifique et au Conseil de Direction lors de leurs prochaines sessions respectives ;
3. PREND NOTE avec satisfaction de la poursuite des efforts visant à renforcer la coordination et la communication entre le CIRC et l'OMS ;
4. REMERCIE le Secrétariat pour son compte rendu sur les collaborations du CIRC s'inscrivant dans le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA), qui a été intégré dans le Rapport de la Directrice conformément à la Résolution GC/60/R17 ; et
5. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport de la Directrice, tant à l'écrit qu'à l'oral.

RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa Cinquante-septième Session ([Document GC/63/4](#)) et la réponse de la Directrice ([Document GC/63/5](#)),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/63/4) avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ;
et
3. FELICITE la Directrice des réponses constructives qu'elle a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa Cinquante-septième Session.

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

STRATEGIE A MOYEN TERME DU CIRC, 2021–2025

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/63/6](#) : « Stratégie à moyen terme du CIRC 2021–2025 »,

1. FELICITE la Directrice et son équipe pour ce document, qui a clairement bénéficié du processus de consultation transparent et de grande envergure avec les parties prenantes et les experts ;
2. REMERCIE le Secrétariat et le Groupe de travail, composé de membres du Conseil de Direction et du Conseil scientifique ainsi que d'un représentant de l'OMS, pour leur examen et la finalisation du projet de Stratégie à moyen terme ;
3. REMERCIE le Conseil scientifique pour son examen du projet de Stratégie à moyen terme (Document SC/57/4B) et pour ses commentaires et recommandations en vue de l'approbation par le Conseil de Direction ;
4. ADOPTE la Stratégie à moyen terme du Centre pour 2021–2025, telle qu'elle figure dans le Document GC/63/6 ; et
5. PRIE la Directrice de proposer une approche d'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 lors de la prochaine session du Conseil de Direction en 2022.

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

**RAPPORT FINANCIER, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/63/7](#) « Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son Rapport et de son avis sans réserve ;
2. REMERCIE le Secrétariat pour les informations complémentaires qu'il a fournies sur les engagements à long terme au titre de l'Assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) et sur le déficit de financement correspondant ([Document GC/63/Inf.Doc. No.4](#)) ; et
3. APPROUVE le Rapport de la Directrice sur les opérations financières du Centre.

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET 2022–2023

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice biennal 2022–2023, tel qu'il figure dans le [Document GC/63/8](#) ainsi que son rectificatif (Document GC/63/8 Corr.1)¹,

1. APPROUVE le budget pour l'exercice biennal 2022–2023, dont le montant s'élève à 45 371 329€ ;
2. RECONNAIT que la présentation et les priorités du projet de budget 2022–2023 sont en adéquation avec la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2021–2025 ([Document GC/63/6](#)) ;
3. DECIDE que le budget sera financé uniquement par les contributions annuelles des Etats participants, selon les modalités suivantes :
 - (1) 22 413 548€ seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2022,
 - (2) 22 957 781€ seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2023,
4. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice biennal 2022–2023 un crédit de 45 371 329€ se répartissant comme suit entre les six principaux objectifs de Niveau 2 de l'Arbre des projets du CIRC (Document GC/63/6 Annexe 2) :

Section	Arbre des projets du CIRC – Objectifs de Niveau 2	Montant (€)
1.	Décrire l'incidence du cancer	3 947 686
2.	Comprendre les causes du cancer	10 505 426
3.	Evaluer les interventions à visée préventive	5 310 608
4.	Synthétiser et mobiliser les connaissances et renforcer les capacités mondiales pour la recherche en cancérologie	6 388 053
5.	Consolider le leadership du Centre, sa gouvernance, ses engagements stratégiques et ses activités de sensibilisation	5 184 683
6.	Renforcer l'efficacité des recherches et des collaborations du Centre	14 034 873
	Total	45 371 329

¹ Seule la version anglaise est affectée par ce rectificatif.

GC/63/R6 (suite) – page 2
PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET 2022–2023

5. DECIDE que la Directrice, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisée à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
6. DECIDE que la Directrice est autorisée à prélever au cours de l'exercice biennal 2022–2023 une somme maximale de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant d'ajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides, en tenant compte d'un taux de change de base pour 2022–2023 de 0,907€ pour un dollar américain ;
7. PRIE la Directrice de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers ; et
8. ENCOURAGE les Etats participants à contribuer au Compte principal des Contributions volontaires afin de compléter le budget ordinaire.

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS, ET REPARTITION DES INTERETS

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/63/17](#) « Acceptation des subventions et contrats »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. PREND NOTE du rapport *post facto* sur les subventions et les contrats acceptés par la Directrice, tels que détaillés dans le Document GC/63/17 ;
2. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et
3. FELICITE le personnel pour l'obtention de subventions de recherche compétitives.

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

ACCEPTATION DES DONNS

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le [Document GC/63/18](#) des dons non assortis de conditions acceptés par la Directrice durant l'année 2020 en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

1. EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre ; et
2. NOTE que, conformément à l'autorisation permanente accordée à la Directrice en vertu de la Résolution GC/58/R12, la somme de 163 622,43€ provenant du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié a été affectée au projet Nouveau Centre Plus en 2020.

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

DEMANDE DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/63/9](#) « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipement scientifique et B. Infrastructure et services informatiques de base » et le [Document GC/63/Inf.Doc. No.2](#) « Projections budgétaires du Fonds spécial du Conseil de Direction pour 2021–2023 »,

Prenant note du soutien du Conseil scientifique (tel qu'il est mentionné dans le [Document GC/63/4](#)),

AUTORISE la Directrice à prélever un montant maximum de 420 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve d'un solde liquide suffisant, pour l'acquisition de l'équipement scientifique spécifié ci-dessous (70 000€) et pour l'infrastructure et les services informatiques de base (350 000€) :

	Coût approximatif (€)
Equipement pour le laboratoire d'histopathologie	
Mise à niveau de l'imagerie numérique	20 000
Colorateur	30 000
Cryostat	20 000
Sous-total pour l'équipement	70 000
Infrastructure et services informatiques de base	
Services cloud, systèmes de stockage, serveurs, licences logicielles (virtualisation, reprise après catastrophe, sauvegarde, surveillance)	350 000
Sous-total pour l'infrastructure et les services informatiques de base	350 000
Budget demandé total	420 000

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

PRIORITES PROPOSEES POUR LES RESSOURCES MOBILISEES COMME CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES SANS OBJET SPECIFIE

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/63/10](#) « Priorités proposées pour les ressources mobilisées activement comme Contributions volontaires sans objet spécifié »,

Prenant note du mécanisme d'allocation de fonds à partir du Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié entre ses sessions annuelles,

1. APPROUVE l'attribution à la Directrice, pour la période 2021–2025, d'une autorisation permanente lui permettant d'allouer les fonds *sans affectation* mobilisés dans le Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié aux quatre projets prioritaires indiqués ci-dessous :

- a. Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR) ;
- b. Monographies du CIRC et *IARC Handbooks of Cancer Prevention* ;
- c. Bourses de formation du CIRC ;
- d. Le Nouveau Centre du CIRC.

2. PRIE la Directrice de rendre compte chaque année au Conseil de Direction de l'utilisation du Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié, en indiquant clairement les fonds recueillis de façon proactive et leur affectation aux programmes prioritaires indiqués ci-dessus.

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

POINT SUR LE « NOUVEAU CENTRE » ET LA CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS ASSOCIÉE

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/63/11](#) « Point sur le “Nouveau Centre” et la campagne de levée de fonds associée »,

1. EXPRIME sa gratitude envers les autorités françaises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour le soutien indéfectible qu’elles lui ont manifesté tant pour assurer des conditions de fonctionnement correctes aux locaux actuels que pour les progrès réalisés sur le projet de « Nouveau Centre » ;
2. EXPRIME sa gratitude au Secrétariat du CIRC pour le suivi des travaux de construction et pour ses efforts visant à mobiliser des fonds ;
3. RECONNAIT qu’un déficit de financement de 7,6 millions d’euros subsiste pour obtenir un bâtiment moderne, intelligent et ouvert entièrement opérationnel, un montant de 2,6 millions d’euros devant être mobilisé avant le mois de septembre 2021 pour permettre l’achat de l’équipement opérationnel de « priorité 1 » avant le déménagement dans le « Nouveau Centre », actuellement prévu pour le dernier trimestre de l’année 2022 ;
4. AUTORISE la Directrice à accepter les dons en espèces ou en nature destinés à meubler et à équiper le « Nouveau Centre », sous réserve de l’application des règlements intérieurs et en conformité avec ceux-ci, notamment en ce qui concerne le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques de l’OMS (FENSA) et la reconnaissance des partenaires ;
5. AUTORISE un emprunt d’un montant maximum d’1 million d’euros sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de financer les éléments de « priorité 1 », si toutefois un déficit de financement subsistait pour ces éléments indispensables avant le mois de septembre 2021. Cet emprunt devra être remboursé sur une période de cinq ans sur le budget de fonctionnement et/ou sur les résultats des efforts de mobilisation de ressources ;
6. ENCOURAGE les Etats participants à effectuer des contributions volontaires et à soutenir les efforts de mobilisation de ressources en faveur du « Nouveau Centre » ; et
7. PRIE la Directrice de rendre compte régulièrement, tous les six mois, de ces efforts de mobilisation de ressources et de tenir le Groupe de travail sur les infrastructures du Conseil de Direction informé des principales avancées concernant le « Nouveau Centre ».

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Professeur Walter Berger, Autriche)

Dr Luis Felipe Ribeiro Pinto, Brésil)

Professeure Marie-Elise Parent, Canada) pour une durée de quatre ans

Professeur Jie He, Chine) au Conseil scientifique

Dr Mathilde Touvier, France)

Dr Einas Abdulaziz Eid Al Kuwari, Qatar)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Docteurs Salha M. Bujassoum Al Bader (Qatar), Jacqueline Clavel (France), Christine Friedenreich (Canada), Maria Sibilía (Autriche) et João P.B. Viola (Brésil), de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

RAPPORT BIENNAL DU COMITE D'ETHIQUE DU CIRC, 2019–2020

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC 2019–2020, tel qu'il figure au [Document GC/63/16](#),

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC 2019–2020 ;
et
2. PRIE la Directrice de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

PROPOSITION D'AMENDEMENT DE L'ARTICLE XIII DU STATUT DU CIRC

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/62/R17,

1. REMERCIE le Groupe de travail d'avoir examiné les autres options possibles¹ ; et
2. DECIDE de laisser l'Article XIII du Statut en l'état et de modifier l'Article 7.3 du Règlement financier comme suit : « 7.3 Tout Etat participant qui se retire du Centre en application de l'Article XIII du Statut doit payer la totalité des sommes dues par lui jusques et y compris pour la seconde année de la période biennale au cours de laquelle son retrait prend effet. »

¹ [Document GC/63/12](#)

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil de Direction,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé du Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*) et des représentants du Brésil, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

DATE DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, ou sous une forme hybride, deux jours durant les deux semaines précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2022 ; et
2. PRIE la Directrice d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

*Lyon, 17–18 mai 2021
Par téléconférence*

**SOULIGNER L'IMPORTANCE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE LA COLLABORATION SUR LE CANCER
DANS LE CONTEXTE DE LA PANDEMIE DE COVID-19**

Le Conseil de Direction,

Reconnaissant que, depuis sa création en 1965, le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) contribue de manière significative à la lutte contre le cancer dans le monde, notamment grâce à sa capacité à rassembler au niveau mondial les personnes et les organisations partageant des valeurs et des objectifs communs,

Réaffirmant sa détermination à maintenir la position du CIRC comme un centre d'excellence scientifique promouvant une collaboration internationale pacifique et des avancées dans le domaine de la recherche sur le cancer,

Reconnaissant l'importance du travail du CIRC dans la collaboration internationale et la coopération technique avec des chercheurs et des partenaires du monde entier, notamment en matière de partage des données, de contribution aux publications sur l'épidémiologie du cancer et de soutien des registres du cancer,

1. REAFFIRME que l'objectif du CIRC, tel qu'indiqué dans l'Article I de son Statut, est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer en constituant le moyen par lequel les Etats participants et l'Organisation mondiale de la Santé, en liaison avec l'Union internationale contre le Cancer et d'autres organisations internationales intéressées, peuvent coopérer en vue de stimuler et de soutenir toutes les phases de la recherche en lien avec le problème du cancer ;
2. RECONNAIT l'importance de maintenir et d'améliorer la coopération technique existante avec les chercheurs et les partenaires du monde entier et de soutenir la coopération future avec ces acteurs, qu'ils se trouvent dans des Etats participants du CIRC ou dans d'autres pays ;
3. S'ENGAGE à promouvoir une collaboration internationale dans la recherche sur le cancer et une coopération scientifique inclusives avec les gouvernements, les agences nationales et les autres institutions ;
4. PRIE le Secrétariat du CIRC :
 - 4.1 de continuer à promouvoir la collaboration internationale, y compris *via* des publications conjointes avec des collaborateurs internationaux, et à rechercher des possibilités de développer les collaborations de recherche avec les gouvernements, les agences nationales et d'autres entités, dont les chercheurs individuels adhérant aux

- objectifs et aux valeurs du CIRC, y compris en respectant les normes les plus strictes en matière de transparence, de transmission et de qualité des données ;
- 4.2 dans ce but, de maintenir et d'améliorer la participation actuelle des chercheurs et des partenaires du monde entier et de soutenir la participation future de ces acteurs, qu'ils se trouvent dans des Etats participants du CIRC ou dans d'autres pays ;
 - 4.3 de rendre compte au Conseil de Direction de toute proposition de modification des documents et des publications du CIRC concernant la référence à un institut universitaire ou de recherche avec lequel le CIRC collabore, ou la référence à l'affiliation d'un collaborateur individuel.